

FONDS DE DOTATION
FRANPIERRE HAITI

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SOMMAIRE

	<u>PAGES</u>
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	1 à 4
COMPTES ANNUELS	
. Bilan Actif-Passif	5 - 6
. Compte de résultat	7 - 8
. Annexe	9 - 10

FONDS DE DOTATION FRANPIERRE HAITI

Adresse : 9, rue Saint Martin

SAINTE-FLORENCE

85140 ESSARTS-EN-BOCAGE

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

Au Conseil d'Administration du fonds de dotation FRANPIERRE HAITI,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation FRANPIERRE HAITI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Trésorier le 1^{er} août 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Président arrêté le 1^{er} août 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés au Conseil d'Administration. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la Direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication au Conseil d'Administration appelé à statuer sur les comptes.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle, conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne.
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels.
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ANGERS, le 11 août 2020

Le Commissaire aux Comptes
BECOUZE

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal stroke extending to the right.

S. BERTRAND
Associé

Ce rapport comprend 10 pages.

Bilan

Présenté en euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
	Brut	Amort.prov.	Net	Net
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations grevées de droit				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I) - ACTIF IMMOBILISE				
Stocks en cours				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens et services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances usagers et comptes rattachés				
Autres créances				
. Fournisseurs débiteurs				
. Personnel				
. Organismes sociaux				
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				
. Autres				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	13 365		13 365	20 753
Charges constatées d'avance				
TOTAL (II) - ACTIF CIRCULANT	13 365		13 365	20 753
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF	13 365		13 365	20 753

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)
Fonds associatifs et réserves		
Fonds propres		
. Fonds associatifs sans droit de reprise	15 000	15 000
. Ecart de réévaluation		
. Réserves		
. Report à nouveau	5 753	27 576
. Résultat de l'exercice	- 7 387	- 21 823
Autres fonds associatifs		
. Fonds associatifs avec droit de reprise		
. Apports		
. Legs et donations		
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
. Ecart de réévaluation		
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
. Provisions réglementées		
. Droits des propriétaires (commodat)		
TOTAL (I) - FONDS PROPRES	13 365	20 753
Provisions pour risques et charges		
TOTAL (II) - PROVISIONS		
Fonds dédiés		
. Sur subventions de fonctionnement		
. Sur autres ressources		
TOTAL (III) - FONDS DEDIES		
Dettes		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés		
Autres		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV) - DETTES		
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL PASSIF	13 365	20 753
Engagements reçus		
Legs nets à réaliser		
. acceptés par les organes statutairement compétents		
. autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à vendre		
Engagements donnés		

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation	%
	France	Exportations	Total	Total			
Produits d'exploitation							
Ventes de marchandises							
Production vendue biens							
Production vendue services							
Montants nets produits d'exploitation							
Autres produits d'exploitation							
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Cotisations							
Autres produits			158 995	113 296	45 699	40.33	
Reprise de provisions							
Transfert de charges							
Sous-total des autres produits d'exploitation							
Total des produits d'exploitation (I)			158 995	113 296	45 699	40.33	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Excédent transféré (II)							
Produits financiers							
De participations							
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif							
Autres intérêts et produits assimilés							
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges							
Différences positives de change							
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement							
Total des produits financiers (III)							
Produits exceptionnels							
Sur opérations de gestion							
Sur opérations en capital							
Reprises sur provisions et transferts de charges							
Total des produits exceptionnels (IV)							
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			158 995	113 296	45 699	40.33	
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs							
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT			7 387	21 823			
TOTAL GENERAL			166 382	135 119	31 263	23.14	

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation	%
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats non stockés				
Services extérieurs	49 551	24 555	24 996	101.80
Autres services extérieurs	19 101		19 101	100.00
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Autres charges de personnels				
Subventions accordées par l'association				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements				
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations				
. Pour risques et charges : dotation aux provisions				
Autres charges	97 730	110 564	-12 834	-11.61
Total des charges d'exploitation (I)	166 382	135 119	31 263	23.14
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Déficit transféré				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (III)				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (IV)				
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)				
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	166 382	135 119	31 263	23.14
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT				
TOTAL GENERAL	166 382	135 119	31 263	23.14
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Bénévolat				
. Prestations en nature				
. Dons en nature	7 770	5 565	2 205	39.62
Total				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services	7 770	5 565	2 205	39.62
. Prestations				
. Personnel bénévole				
Total	7 770	5 565	2 205	39.62

ANNEXE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2019, dont le total est de 13 365 euros, et au compte de résultat dégagant une perte de 7 387 euros.

Le troisième exercice social a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

I – FAITS CARACTERISTIQUES

Rappels

- Constitution du Fonds de dotation le 26 décembre 2016 (signature des statuts),
- Récépissé de déclaration de la Préfecture de la Vendée du 30 décembre 2016,
- Certificat d'inscription au répertoire des entreprises et des établissements du 03/04/2018.

II – REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le Fonds de dotation applique les règles et les méthodes comptables spécifiques au secteur associatif.

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Le Fonds de dotation a arrêté ses comptes conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables et de ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, et méthode des coûts historiques.

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités ont commencé à être affectées par le Covid-19 au premier semestre 2020 et l'entité s'attend à un impact négatif sur ses états financiers en 2020. Le fonds de dotation, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les associations, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel. A la date d'arrêté des états financiers 2019, la Direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

III – FONDS PROPRES

Les fonds propres du Fonds de dotation, sont constitués d'apports des fondateurs statutaires.

La comptabilisation des fonds propres est faite en conformité avec l'avis n°2009-01 du 5 février 2009 du Conseil National de la comptabilité relatif aux règles comptables applicables aux fondations et fonds de dotation.

Conformément à l'article 12 des statuts, la dotation initiale de 15 000 euros est comptabilisée dans le compte « Autres Fonds propres : Dotations consommables ».

IV – ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Néant

V – AUTRES CHARGES ET PRODUITS

Les autres charges et produits sont composés de dons, à savoir :

- Produits : dons d'entreprises et/ou particuliers
- Charges : dons en faveur d'une Fraternité

VI – REGIME FISCAL

Le Fonds de dotation Franpierre Haïti est considéré comme une personne morale permettant de réaliser une œuvre d'intérêt général non lucrative.

Il bénéficie du régime fiscal applicable à l'ensemble des organismes à but non lucratif, c'est-à-dire l'exonération totale des impôts commerciaux : impôts sur les sociétés, CFE, TVA. Il peut sous certaines conditions être soumis à l'impôt sur les sociétés à raison de certains revenus patrimoniaux au sens de l'article 206-5 du CGI.

FRANPIERRE HAITI

Fonds de dotation

9 rue Saint Martin, Sainte Florence,

85140 ESSARTS EN BOCAGE

EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019

**COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2019
SOUMIS A L'APPROBATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

FRANPIERRE HAITI

SOMMAIRE

- BILAN ACTIF
- BILAN PASSIF
- COMPTE DE RESULTAT
- ANNEXE

ANNEXE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2019, dont le total est de 13 365 euros, et au compte de résultat dégageant une perte de 7 387 euros.

Le troisième exercice social a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

I – FAITS CARACTERISTIQUES

Rappels

- Constitution du Fonds de dotation le 26 décembre 2016 (signature des statuts),
- Récépissé de déclaration de la Préfecture de la Vendée du 30 décembre 2016,
- Certificat d'inscription au répertoire des entreprises et des établissements du 03/04/2018.

II – REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le Fonds de dotation applique les règles et les méthodes comptables spécifiques au secteur associatif.

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Le Fonds de dotation a arrêté ses comptes conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables et de ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, et méthode des coûts historiques.

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités ont commencé à être affectées par le Covid-19 au premier semestre 2020 et l'entité s'attend à un impact négatif sur ses états financiers en 2020. Le fonds de dotation, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les associations, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel. A la date d'arrêté des états financiers 2019, la Direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

III – FONDS PROPRES

Les fonds propres du Fonds de dotation, sont constitués d'apports des fondateurs statutaires.

La comptabilisation des fonds propres est faite en conformité avec l'avis n°2009-01 du 5 février 2009 du Conseil National de la comptabilité relatif aux règles comptables applicables aux fondations et fonds de dotation.

Conformément à l'article 12 des statuts, la dotation initiale de 15 000 euros est comptabilisée dans le compte « Autres Fonds propres : Dotations consommables ».

IV – ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Néant

V – AUTRES CHARGES ET PRODUITS

Les autres charges et produits sont composés de dons, à savoir :

- Produits : dons d'entreprises et/ou particuliers
- Charges : dons en faveur d'une Fraternité

VI – REGIME FISCAL

Le Fonds de dotation Franpierre Haïti est considéré comme une personne morale permettant de réaliser une œuvre d'intérêt général non lucrative.

Il bénéficie du régime fiscal applicable à l'ensemble des organismes à but non lucratif, c'est-à-dire l'exonération totale des impôts commerciaux : impôts sur les sociétés, CFE, TVA. Il peut sous certaines conditions être soumis à l'impôt sur les sociétés à raison de certains revenus patrimoniaux au sens de l'article 206-5 du CGI.

FRANPIERRE HAITI

Fonds de dotation

9 rue Saint Martin, Sainte Florence,

85140 ESSARTS EN BOCAGE

EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019

**Rapport d'activité et de gestion du Président
présenté au Conseil d'Administration**

Monsieur Pierre PIVETEAU, Représentant permanent du fonds de dotation FRANPIERRE HAITI, a établi le présent rapport d'activité et de gestion sur la situation et l'activité du fonds de dotation durant l'exercice écoulé, en vue de l'approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

1- Préambule

Conformément à l'article 12 des statuts, le Fonds de dotation est constitué par une dotation initiale de 15 000 euros.

Le fonds de dotation a pour objet de secourir et de soutenir la population ainsi que de concourir à la protection de l'environnement naturel, de participer à la préservation de la biodiversité animale, végétale et minérale et de favoriser l'éducation des populations sur toutes thématiques liées à la sauvegarde du patrimoine naturel, à Haïti, et notamment :

- soutenir l'action de la Congrégation des Petits Frères et des Petites Sœurs de l'Incarnation à Haïti ;
- soutenir l'éducation, notamment par le développement d'actions de formation aux métiers du bois ;
- secourir les personnes qui se trouvent en situation de détresse et de misère, en leur venant en aide pour leurs besoins indispensables (alimentaires, logement, soins...) en favorisant leur insertion et leur promotion sociales (éducation, alphabétisation, formation...), et en leur apportant un soutien moral et toutes les informations utiles dans leur situation.

L'année 2019 a été une période compliquée politiquement en Haïti avec des incidences économiques et sociales importantes, dont la fermeture des écoles pendant une longue période. En septembre des bandes armées soutenues par des députés et sénateurs ont bloqué la vie du pays.

Dans ce contexte, où il n'était pas possible de se rendre en Haïti, notre association est restée fidèle à sa vocation « aider les Haïtiens à devenir acteur de leur propre développement ». Le suivi se fait désormais avec la mise en place d'échanges réguliers par téléphone. L'objectif étant de continuer à soutenir les écoles et les orphelinats avec des aides financières pour l'achat de nourritures de première nécessité et de matériel visant à améliorer leur quotidien, ainsi que du conseil pour les accompagner dans la gestion en ce temps de crise.

La deuxième campagne de dons s'est soldée par des produits à hauteur de 158 995 euros.

L'année 2020 a apporté une autre problématique du fait des conséquences liées au COVID 19. Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités ont commencé à être affectées par le Covid-19 au premier semestre 2020 et l'entité s'attend à un impact négatif sur ses états financiers en 2020. Le fonds de dotation, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les associations, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel. A la date d'arrêt des états financiers 2019 par le Conseil d'Administration de l'entité, la Direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

2- Fonctionnement interne du fonds

Le Fonds est doté d'un Conseil d'administration formé par son Fondateur Monsieur Pierre PIVETEAU et 4 personnes physiques.

Le conseil s'est réuni 2 fois au cours de l'exercice.

3- Rapport du fonds avec les tiers

Le fonds de dotation a bénéficié de différentes aides en nature et en numéraire venant de sociétés et de personnes physiques. Les contributions volontaires en nature ont été annexées au pied du compte de résultat.

4- Liste des actions d'intérêt général financées par le fonds, liste des personnes morales bénéficiaires des redistributions du fonds et indication de leurs montants

Le fonds de dotation Franpierre Haïti a été créé pour soutenir et venir en aide à la Congrégation des Petits Frères et Petites Sœurs de l'Incarnation à Haïti. Sans faire les choses à la place des Haïtiens, Franpierre Haïti doit les aider à devenir autonomes en les formant sur les métiers d'avenir.

Une aide permettant de favoriser l'entrepreneuriat, de participer au financement des écoles, d'aider les Haïtiens à développer des solutions durables et pérennes et de contribuer au développement économique d'Haïti.

Le Fonds de dotation a aidé la congrégation des Petits frères de l'Incarnation – PORT AU PRINCE (HAÏTI) à hauteur de 97 730 €

5- Libéralités reçues

Le fonds de dotation a perçu 158 995 euros de dons en numéraires et 7 770 euros de dons en nature.

6- Comptes annuels au 31 décembre 2019

Il vous sera demandé d'approuver par une résolution distincte le bilan et les comptes annuels au 31 décembre 2019.

A titre liminaire il est ici indiqué que les comptes font ressortir un total de bilan au 31 décembre 2019 de 13 365 euros et un résultat comptable de - 7387 euros qu'il vous sera proposé d'affecter en report à nouveau.

Les produits d'exploitation s'élèvent à 158 995 euros, représentant les dons reçus.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 166 382 euros, incluant 49 551 euros d'achats, autres achats et charges externes et 97 730 euros de dons versés.

7- Perspective d'avenir

Le Fonds va s'attacher à développer la formation en construction bois.

Il va également poursuivre ses campagnes de collecte.

8- Événement important survenu après la clôture

Néant.

Pierre PIVETEAU
Président



FRANPIERRE HAITI

Fonds de dotation

**Siège social : 9 rue Saint Martin, Sainte florence,
85140 ESSARTS EN BOCAGE**

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 AOUT 2020

PROCES VERBAL DE DELIBERATION

L'an deux-mille vingt et le 29 août, à 10 heures, les administrateurs se sont réunis au siège social en Conseil, sur convocation faite par le Président conformément aux dispositions statutaires.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Pierre PIVETEAU
- Madame Elisabeth PIVETEAU
- Monsieur Jean Luc PEROCHEAU
- Monsieur Francklin ARMAND
- Madame Françoise PIVETEAU

Tous les administrateurs étant présents ou représentés, Le Conseil peut valablement délibérer, et, en conséquence, est déclaré régulièrement constitué

Monsieur Pierre PIVETEAU, Président est désigné président de séance.

Le Président met à disposition du Conseil les documents suivants qui vont lui être soumis :

- Le rapport de gestion sur l'exercice clos le 31 décembre 2019
- Le rapport annuel d'activité 2019
- les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019
- le texte des résolutions proposées
- La feuille de présence

La séance est ouverte et le président rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

- Approbation du rapport de gestion et du rapport annuel d'activité
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019
- Affectation du résultat

Puis le Président donne lecture du rapport de gestion et d'activité, et ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

Le Conseil, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et du rapport d'activité de la Société, des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, approuve lesdits rapports de gestion et d'activité ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 lesquels font apparaître un résultat déficitaire de 7 387 euros.

Le Conseil approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, le Conseil donne quitas entier et sans réserve à la Présidence de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Le Conseil décide d'affecter le résultat déficitaire s'élevant à 7 387 euros en totalité dans le compte « Report à nouveau ».

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 13 heures

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par le Président.

La Présidence

Monsieur Pierre PIVETEAU



Bilan

Copie certifiée conforme
par le représentant légal

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)
	Brut	Amort.prov.	Net	Net
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations grevées de droit				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I) - ACTIF IMMOBILISE				
Stocks en cours				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens et services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances usagers et comptes rattachés				
Autres créances				
. Fournisseurs débiteurs				
. Personnel				
. Organismes sociaux				
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				
. Autres				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	13 365		13 365	20 753
Charges constatées d'avance				
TOTAL (II) - ACTIF CIRCULANT	13 365		13 365	20 753
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF	13 365		13 365	20 753

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)
Fonds associatifs et réserves		
Fonds propres		
. Fonds associatifs sans droit de reprise	15 000	15 000
. Ecart de réévaluation		
. Réserves		
. Report à nouveau	5 753	27 576
. Résultat de l'exercice	- 7 387	- 21 823
Autres fonds associatifs		
. Fonds associatifs avec droit de reprise		
. Apports		
. Legs et donations		
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
. Ecart de réévaluation		
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
. Provisions réglementées		
. Droits des propriétaires (commodat)		
TOTAL (I) - FONDS PROPRES	13 365	20 753
Provisions pour risques et charges		
TOTAL (II) - PROVISIONS		
Fonds dédiés		
. Sur subventions de fonctionnement		
. Sur autres ressources		
TOTAL (III) - FONDS DEDIES		
Dettes		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés		
Autres		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV) - DETTES		
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL PASSIF	13 365	20 753
Engagements reçus		
Legs nets à réaliser		
. acceptés par les organes statutairement compétents		
. autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à vendre		
Engagements donnés		

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Produits d'exploitation						
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services						
Montants nets produits d'exploitation						
Autres produits d'exploitation						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Cotisations						
Autres produits			158 995	113 296	45 699	40.33
Reprise de provisions						
Transfert de charges						
Sous-total des autres produits d'exploitation						
Total des produits d'exploitation (I)			158 995	113 296	45 699	40.33
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Excédent transféré (II)						
Produits financiers						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (III)						
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (IV)						
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			158 995	113 296	45 699	40.33
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT			7 387	21 823		
TOTAL GENERAL			166 382	135 119	31 263	23.14

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation	%
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats non stockés				
Services extérieurs	49 551	24 555	24 996	101.80
Autres services extérieurs	19 101			
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Autres charges de personnels				
Subventions accordées par l'association				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements				
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations				
. Pour risques et charges : dotation aux provisions				
Autres charges	97 730	110 564	-12 834	-11.61
Total des charges d'exploitation (I)	166 382	135 119	31 263	23.14
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Déficit transféré				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (III)				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (IV)				
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)				
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	166 382	135 119	31 263	23.14
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT				
TOTAL GENERAL	166 382	135 119	31 263	23.14
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Bénévolat				
. Prestations en nature				
. Dons en nature	7 770	5 565		
Total				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services	7 770	5 565		
. Prestations				
. Personnel bénévole				
Total	7 770	5 565		